



# communiqué

N°: 2  
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 15 JANVIER 1982

## NOUVEL ACCORD AÉRIEN ENTRE LE CANADA ET LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Le ministère des Affaires extérieures a annoncé aujourd'hui que des représentants du Canada et de la République fédérale d'Allemagne ont conclu le 14 janvier à Ottawa une série de négociations modifiant substantiellement l'Accord relatif aux transports aériens intervenu entre les deux pays en 1973. L'impact le plus notable du nouvel accord réside dans l'expansion des services aériens entre la RFA et l'Ouest canadien par les transporteurs des deux pays, ces routes n'étant exploitées jusqu'à maintenant que par la société Air Canada sur une base restreinte.

Le nouvel accord permettra à la société Lufthansa de desservir Calgary, Edmonton et Vancouver. Les services à destination de Vancouver et de l'un des deux points en Alberta pourront débuter dès janvier 1983, la desserte du troisième point commençant deux ans plus tard. Aux termes du nouvel accord, le transporteur allemand pourra combiner certains de ses vols à destination de l'Ouest canadien avec ses vols à destination de l'Ouest américain, et transporter du trafic local entre Montréal et certaines villes américaines. Lufthansa exploite déjà un service régulier vers Montréal et Toronto.

Du côté canadien, la société Air Canada pourra étendre ses services à des points en RFA depuis n'importe quelle ville canadienne. Jusqu'à maintenant, ce transporteur ne pouvait exploiter qu'un nombre limité de vols. En outre, Air Canada disposera d'une large marge de manoeuvre pour ce qui est du transport du trafic local entre l'Allemagne et des pays tiers, et ce, tant à destination de l'Allemagne qu'entre l'Allemagne et des points situés en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie.